

Paquet fiscal: un changement de cap s'impose

Soulager la classe moyenne – renforcer l'économie

13 avril 2004

Numéro 15

dossierpolitique

Un changement de cap s'impose : OUI au paquet fiscal

Le 16 mai 2004, la population suisse aura l'occasion pour la première fois de voter une baisse d'impôt bénéficiant à tout le pays. Après des années de hausse continue des prélèvements obligatoires et de stagnation de l'économie, il est grand temps d'inverser la tendance. Les allègements que prévoit le paquet fiscal en faveur de la classe moyenne sont supportables par les collectivités publiques.

Les faits sont incontestables. En Suisse, les dépenses de l'Etat ont beaucoup plus fortement augmenté depuis les années 90 que dans aucun autre Etat. Nous consacrons pratiquement un franc sur deux aux dépenses publiques et aux assurances sociales. Les impôts, taxes et prélèvements divers ont progressé à un rythme record, atteignant pour beaucoup la limite du supportable. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Suisse est le seul pays industrialisé à connaître une quasi-stagnation économique depuis plus de dix ans.

Il est évident qu'un changement de tendance s'impose. Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent amorcer ce tournant en proposant deux projets de réforme. Il s'agit du paquet fiscal et de la seconde réforme de l'imposition des sociétés. Après des années de débats, le peuple suisse se prononcera sur le paquet fiscal le 16 mai 2004.

Ce paquet propose des allègements fiscaux dans trois domaines : imposition du couple et de la famille, imposition du logement et droits de timbre. S'ils sont acceptés, les changements entreront en vigueur en 2005 pour les volets familles et droit de timbre, et en 2008 pour le volet logement.

Pénalisation du mariage supprimée

Cela fait 20 ans que le Tribunal fédéral a considéré que le fait de taxer les couples mariés jusqu'à deux fois plus que les couples non mariés était anticonstitutionnel. Entre-temps, de nombreux cantons ont corrigé cette inégalité, mais pas la Confédération. Le paquet fiscal mettra fin à cette pénalisation du mariage dans l'impôt fédéral direct et dans les cantons jusqu'ici négligents. Celui des Grisons applique par exemple toujours une solution insatisfaisante. Avec le système dit du splitting, le revenu des couples mariés sera divisé par 1,9 pour déterminer le taux d'imposition. Le revenu total des couples sera ainsi imposé à un taux nettement plus bas qu'aujourd'hui. Les personnes mariées ne seront plus pénalisées par la progressivité des taux.

Déductions plus élevées pour enfants

En même temps, le paquet fiscal allège sensiblement le budget des familles en augmentant les déductions. Le paquet adapte le système fiscal aux changements survenus dans la société.

Les déductions pour enfant seront presque doublées, en étant portées à 9 300 francs. Aujourd'hui, nombreux sont les enfants qui par suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès grandissent avec un seul parent, dans des conditions financières modestes. La nouvelle déduction pour famille monoparentale, pouvant atteindre jusqu'à 5 500 francs, en tiendra compte. Les familles monoparentales bénéficieront également de la nouvelle déduction pour personne seule de 11 000 francs. Celle-ci profitera à tous les contribuables qui vivent seuls, seuls avec des enfants ou des personnes à charge.

La prise en charge externe des enfants revêt une importance grandissante. La déduction accordée pour les frais de garde sera bienvenue non seulement pour les personnes qui élèvent seules leurs enfants, mais aussi pour les familles obligées d'avoir deux revenus. Grâce au paquet fiscal, les frais de garde pourront être déduits jusqu'à 7 000 francs par enfant. Ainsi, le revenu supplémentaire obtenu ne sera pas immédiatement mangé par les impôts. La révision de la loi augmente aussi la déduction pour personnes à charge, en permettant de déduire un montant compris entre 5 600 et 9 000 francs.

Primes d'assurance maladie déductibles

La déduction des primes de l'assurance maladie obligatoire sera augmentée. Concrètement, les primes moyennes cantonales pourront à l'avenir être intégralement déduites. Il s'agira d'un montant de l'ordre de 3 300 francs pour les adultes et de 900 francs pour les enfants. Dans les régions où les primes sont élevées, ces déductions soulageront sensiblement le budget des ménages. Ainsi, une famille avec deux enfants à Neuchâtel ou à Bâle-Ville pourra déduire un forfait de plus de 10 000 francs. Cette déduction sera prise en compte non seulement pour l'impôt fédéral, mais aussi pour les impôts cantonaux. Par ailleurs, tous les contribuables bénéficieront d'une déduction per-

sonnelle de 1 400 francs.

Soulager la classe moyenne

Le paquet fiscal soulage en particulier les familles de la classe moyenne. C'est précisément cette catégorie de personnes qui supporte le gros de la charge des impôts et prélèvements et ne bénéficie d'aucune prestation de soutien de la part de l'Etat (réduction des primes d'assurance maladie, bourses, barèmes sociaux pour la prise en charge d'enfants par des tiers, etc.) En moyenne, l'impôt fédéral direct de chaque contribuable baissera de 18% et une famille sur trois en sera exonérée. En ce qui concerne les familles monoparentales, 52% d'entre elles ne paieront plus d'impôt fédéral.

Respecter le minimum vital

Le minimum vital sera enfin formellement exonéré dans les cantons. Selon la Conférence suisse des institutions d'action sociale, le minimum vital se situe par exemple aux alentours de 18 000 francs pour une personne seule. Dans de nombreux cantons, les personnes dont le revenu est inférieur à ce seuil de pauvreté doivent toujours payer des impôts. A cela s'ajoute que de nombreux ménages ne demandent pas à bénéficier des prestations de l'aide so-

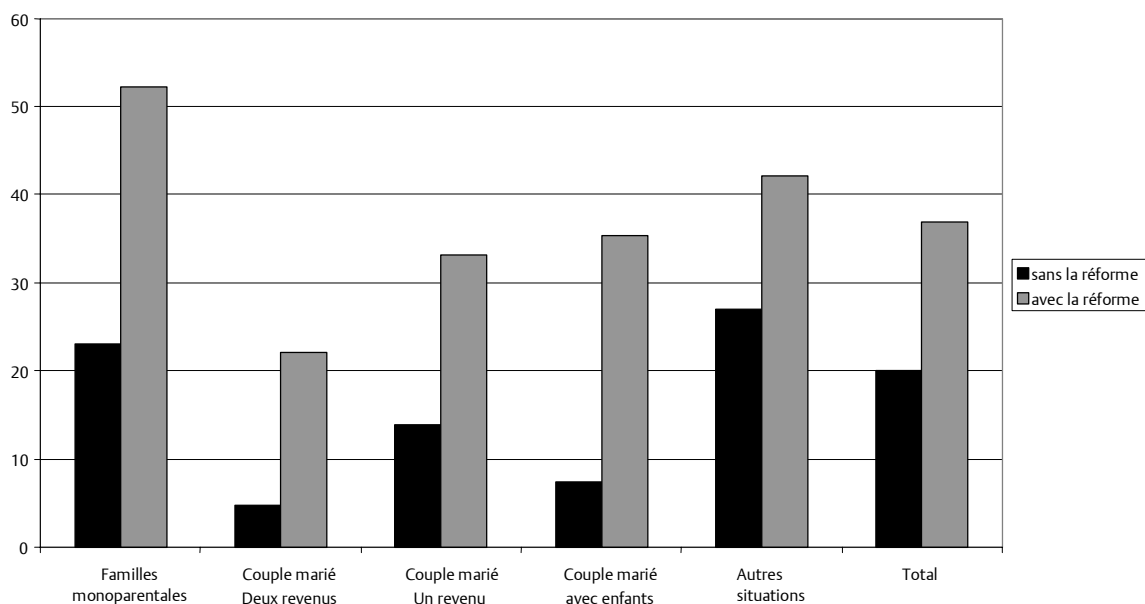
ciale. Il est particulièrement choquant que ces personnes doivent encore payer des impôts sur leurs maigres revenus. Le paquet fiscal corrige cette anomalie, ce qui est entre autres susceptible d'alléger les budgets d'aide sociale des communes. Au niveau cantonal, le paquet fiscal apporte aussi aux petits revenus des allègements pouvant atteindre plus de mille francs.

Une chance pour les locataires

La Suisse est un pays de locataires. Bien que la Constitution fédérale encourage l'accession à la propriété depuis 1972, c'est le pays d'Europe qui a le plus faible taux de propriétaires. Le paquet fiscal propose enfin des solutions permettant de soulager le contribuable qui acquiert pour la première fois sa maison ou son appartement. Grâce à l'épargne-logement, il sera possible d'économiser jusqu'à 12 000 francs par an (24 000 pour un couple) pendant 10 ans, exonérés d'impôt. Ainsi, le rêve d'accéder à la propriété se rapproche-t-il, surtout pour les classes de revenus inférieures et moyennes. Les expériences faites dans le canton de Bâle-Campagne ont montré que l'épargne-logement a largement fait ses preuves : environ 60 pour cent des contribuables de Bâle-Campagne qui épargnent en vue d'accéder à la propriété disposent d'un revenu imposable de moins de 80 000 francs. Les 4 millions de per-

Personnes exonérées de l'impôt fédéral direct

En % des contribuables



tes de recettes fiscales liées à cette épargne sont contrebalancés par un volume annuel d'investissements de 120 millions de francs, qui alimente à son tour la masse fiscale.

Afin d'alléger les budgets souvent serrés des jeunes propriétaires, ceux d'entre eux qui feront l'acquisition de leur logement pour la première fois pourront continuer à déduire de leurs revenus une partie des intérêts de leur dette, et ce durant dix ans.

L'imposition de la valeur locative, administrativement coûteuse, sera supprimée, de même que la déduction des intérêts hypothécaires. Il vaudra la peine à l'avenir de réduire sa dette hypothécaire. Cette mesure bénéficiera surtout aux propriétaires à la retraite, qui ont travaillé dur toute leur vie pour payer leur logement. Car aujourd'hui, ces impôts sur un revenu fictif (valeur locative) représentent une lourde charge pour beaucoup. Du point de vue de la politique sociale, le fait d'être propriétaire de son propre logement à des conditions favorables à l'âge de la retraite revêt une importance grandissante.

Place financière renforcée

Le transfert dans le droit ordinaire des mesures urgentes prises dans le domaine des droits de timbre en 1999 et en 2001 confèrera une assise solide à la place financière suisse. A défaut de ce transfert, le risque existe de voir un volume substantiel d'affaires et de nombreux emplois partir à l'étranger. Le relèvement de la franchise, de 250 000 à un million de francs, pour l'émission de droits de participation bénéficiera aux petites et moyennes entreprises (PME). Les jeunes entreprises qui créent des emplois ne seront plus pénalisées par le fisc.

Allègements nécessaires et supportables

A court terme, avant que les impulsions économiques dues au paquet fiscal ne fassent sentir leurs effets, la Confédération et les cantons auront à supporter une baisse de recettes fiscales. Mais contrairement à ce qui est souvent affirmé, celles-ci seront tout à fait gérables par les collectivités publiques. Même le Conseil fédéral met en garde contre toute dramatisation de cette diminution des recettes. Rappelons qu'elle sera échelonnée jusqu'en 2011 et qu'elle représentera au maximum entre un et trois pour cent des dépenses totales.

Il est actuellement de bon ton, en particulier dans les cantons, de polémiquer contre le « démantèlement de l'Etat » et contre « les économies drastiques ». En réalité, on se refuse à voir la réalité en face. Entre 1990 et 2003, les recettes des cantons sont passées de 39 à 65 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de près de

66 pour cent ! A l'avenir, les cantons bénéficieront largement de l'augmentation du bénéfice distribué par la Banque nationale, soit un milliard supplémentaire par an, et du rendement de la fortune résultant de la vente des réserves d'or, qui représente 500 millions de francs annuellement. A quoi il faudra ajouter 400 millions supplémentaires dès 2005, liés à l'augmentation de la RPLP. Il importe aussi de relever que les adversaires les plus acharnés du paquet fiscal sont ceux qui seront favorisés par la Nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons.

En outre, il est intéressant de mentionner que ce sont souvent les gouvernements des cantons qui tardent à assainir leur budget ou à corriger les défauts de leur fiscalité qui s'opposent à une réforme fiscale bénéficiant à leurs propres habitants. A ce titre, l'imposition toujours injuste des couples mariés dans le canton des Grisons a déjà été mentionnée précédemment. Quant à l'exonération obligatoire du minimum vital, plusieurs cantons romands continuent de taxer parfois lourdement les bas revenus, notamment le Valais et Neuchâtel.

Il y a aussi de quoi s'étonner qu'aucun gouvernement cantonal ne se soit jusqu'ici engagé publiquement contre l'augmentation de la TVA qui passera en votation le même jour que le paquet fiscal. Or celle-ci coûterait des millions de francs aux cantons, car toutes leurs acquisitions, du crayon utilisé à l'école à la construction de routes en passant par les draps de lit des hôpitaux, seraient plus coûteuses. Contrairement au paquet fiscal qui donnerait des impulsions économiques, cette hausse d'impôts ne serait pas un facteur de relance, bien au contraire. Elle rognerait le pouvoir d'achat, renchérirait la consommation et les investissements.

Commentaire

L'enjeu du 16 mai, ce n'est pas seulement l'allègement urgent des charges fiscales des familles et de la classe moyenne incluant une imposition plus juste des couples mariés et l'accès facilité des locataires à la propriété. C'est surtout la possibilité de sortir de l'impasse dans laquelle s'enferment nos collectivités, en augmentant sans cesse les impôts et les prélèvements de toutes sortes. Les trois volets du paquet fiscal visent à réduire la charge fiscale de manière ciblée et à laisser davantage de place à la consommation et aux investissements. A plus long terme, il en résultera davantage de croissance. C'est le seul moyen d'assurer notre prévoyance sociale et notre prospérité. Dans la situation internationale que nous connaissons, il est très important que la Suisse stoppe la spirale de sa fiscalité. Cela renforcera les effets positifs du paquet fiscal.

Pour toute question :
maryline.basset@economiesuisse.ch